

ANNEE 2021

**SEANCE PUBLIQUE
DU 8 AVRIL 2021**

Délibération n°

2021047

Date de convocation : 02/04/2021

Date d'affichage : 14/04/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	19
Pouvoirs	:	4
Nombre de votants	:	23

Vote : 23

Pour : 23 (dont 4 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 064-216401000-20210408-2021047-DE

L'an deux mille vingt-et-un, le 8 avril à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, Place de l'Eglise à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 avril 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA, Philippe BIGOTEAU, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Arnaud PAVLOVSKY.

Mmes Valérie REcart, Emmanuelle DALLET, Guénaél LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TREMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS.

Absents excusés : Céline FAYS (pouvoir à M. Cédric BRESAC), M. Christian GARRIGUES (pouvoir à M. Philippe ENSALES), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à Mme Emmanuelle DALLET), Mme Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER).

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE.

**O.J n°8.5 : Vote du budget primitif
pour l'exercice 2021
Budget général**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint aux finances

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Il est exposé le contenu du budget en résumant les orientations générales et proposant un vote du budget par chapitre, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de voter le budget primitif du budget général de la commune par chapitre, comme suit :

Prévisions	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 947 505,28 €	2 947 505,28 €
Investissement	2 796 864,52 €	2 796 864,52€

Section de Fonctionnement :

▪ Dépenses :

Chapitres	Montants	Vote
Chap. 011	566 695,00 €	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 012	630 000,00 €	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 022	1 770,00 €	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 023	1 242 816,28 €	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 042	80 730,00 €	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 65	299 350,00 €	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 66	28 530,00 €	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 67	89 614,00 €	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 68	8 000,00 €	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>

▪ Recettes :

Chapitres	Montants	Vote
Chap.002	66 341,25 €	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 013	25 000,00 €	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 70	9 500,00 €	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 73	1 468 366,00 €	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 74	164 515,00 €	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 75	1 213 753,03 €	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 76	30,00 €	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>

➤ Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix.

Section d'investissement :▪ Dépenses :

Chapitres	Montants	vote
Chap. 001	923 829,44 €	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 16	89 000,00 €	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 20	115 000,00 €	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 204	252 578,28 €	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 21	264 392,41 €	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 23	1 149 364,39	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 27	2 700,00 €	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>

▪ Recettes :

Chapitres	Montants	vote
Chap. 021	1 242 816,28 €	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 040	80 730,00 €	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 10	1 402 104,24 €	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 13	58 700,00 €	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 27	12 514,00 €	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>

➤ Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix.

Fait à Bassussarry, le 8 avril 2021.

Le Maire,

Michel LAHORGUE

